

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	15
- votants	17
- absents	2

Du samedi 15 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux le 15 janvier, à Salle du Conseil Municipal à 11H00.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Delphine ANDRÉ à Elie PERRIOT, Sébastien HUMBLLOT à Lydia FALLOT

Etaient absents excusés : Delphine ANDRÉ, Sébastien HUMBLLOT

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le quorum est atteint.

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N°DEL-2022- 1: Décision modificative n°4 au Budget Principal au titre de l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°4 au Budget Principal au titre de l'année 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

DELIBERATION N°DEL-2022- 2: Approbation du choix du délégataire et du contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion et l'exploitation du Casino de Bourbonne les Bains - Autorisation à signer le contrat de Délégation de Service Public et émission d'un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter des jeux qui sera présentée par le nouveau délégataire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le choix du soumissionnaire SOCIETE DU CASINO DE BOURBONNE (SOCABO) comme délégataire ;

D'approuver le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Casino de la Commune de Bourbonne-les-Bains et ses annexes, tel que résultant du processus de négociation avec ledit soumissionnaire ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à :

- o Signer le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes avec la SOCIETE DU CASINO DE BOURBONNE (SOCABO) ;
- o Procéder à l'émission d'un avis d'attribution dans les supports suivants :
 - Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (« BOAMP ») ;
 - Journal Officiel de l'Union Européenne (« JOUE ») ;
 - Journal des Casinos ;

- D'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter des jeux que souhaite présenter la SOCIETE DU CASINO DE BOURBONNE (SOCABO) comme délégataire, et ce pour la durée du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Casino de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2022- 3: Approbation d'une mise à disposition de personnel entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Communauté de Communes des Savoir Faire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De la mise à disposition d'un agent de la Commune de Bourbonne les Bains auprès de la Communauté de Commune des Savoir-Faire, du grade d'Adjoint Administratif Territorial pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2022, à raison de 16.50 heures pour effectuer l'accueil à l'Espace France Services à Bourbonne les Bains,

- D'autoriser Monsieur le Maire à élaborer et signer tout document y afférent.

Séance ouverte à 11h00

Séance levée à 11h32

Extrait affiché le 17/01/2022

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 17 janvier 2022

Le Maire,



Monsieur André NOIROT